AFFELMAP

9

(cf. guide technique Affelnet-Lycée courant avril)

Le module Affelmap associé à l'application Affelnet-lycée (cf. fiche 8) permet la saisie et le suivi des vœux des élèves dans une autre académie, dans le cadre :

- d'un déménagement,
- d'une mobilité nationale et/ou francilienne (cf. fiche 9-1 fichier Excel listant les formations concernées). Il est conseillé de formuler au moins un vœu dans l'académie de Créteil.



En cas de saisie de vœux à la fois sur le SLA et sur Affelmap, seuls les vœux du SLA seront conservés. À ce titre, pour les représentants légaux utilisant SLA, Affelmap ne doit pas être utilisé avant le 28 mai.

Les élèves ayant saisi des vœux hors académie via SLA, le **transfert de leurs vœux** dans l'Affelnet-Lycée de l'académie d'accueil s'effectue **le 27 mai au soir**. Une génération automatique et un envoi par courriel des codes de connexion aux établissements d'origine se fera le **28 mai** pour vérifier et compléter les saisies (évaluations et décision d'orientation).

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

cf. calendrier académie d'accueil

Demande d'accès à Affelmap pour les élèves n'utilisant pas SLA

- Connexion par Affelnet-lycée via le « calendrier des académies » ou par https://tsaext-pr.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/
- Cliquer sur l'académie demandée
- Prendre connaissance du calendrier de l'académie et des pièces justificatives à fournir
- Renseigner le formulaire en ligne pour obtenir un mot de passe de connexion afin de constituer les dossiers
 Ce mot de passe doit être rigoureusement conservé. Il sera nécessaire pour la consultation des résultats.

du 6 mai au 14 juin (12h)

Recensement dans Affelnet-Lycée Créteil des élèves n'utilisant pas SLA

Saisie obligatoire d'un vœu de recensement :

- VR01 : déménagement (vœu unique)
- VR04 : formation interacadémique Île-de-France (cf. fiche 9-1)
- VR05 : formations hors Île-de-France

Après la saisie

Fiche récapitulative de saisie pour les élèves n'utilisant pas SLA

 Transmettre cette fiche aux représentants légaux pour signature obligatoire. Conserver un exemplaire en cas de recours.

cf. calendrier académie d'accueil

Envoi du dossier d'affectation (procédure spécifique au déménagement)

 Envoi du dossier d'affectation à la DSDEN d'accueil, accompagné du relevé de saisie des vœux (signé par les représentants légaux) et des pièces justificatives.

Pour information, les copies des pièces suivantes sont généralement requises :

- justificatif de résidence principale au nom du ou des représentant(s) légal(aux) (hors facture téléphonique)
- livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- bulletins scolaires de l'année en cours
- le cas échéant, si les représentants légaux sont divorcés, le jugement justifiant de la garde de l'élève



Pour les académies n'autorisant pas la saisie de certains vœux via Affelmap, contacter directement le SAIO de l'académie concernée pour connaître leurs modalités d'affectation.

CAS PARTICULIER DES FORMATIONS INTERACADEMIQUES SOUMISES A PASSPRO

Certaines formations ouvertes à l'interacadémique sont soumises à des entretiens préalables.

Pour inscrire un élève souhaitant postuler sur une formation Passpro à Paris et/ou Versailles, il est impératif de remplir le formulaire en ligne du site de l'académie d'accueil, de suivre la procédure et le calendrier de l'académie :

- Pour une demande sur Paris : https://bv.ac-paris.fr/passorientation/ext/preinscription
- Pour une demande sur Versailles : https://extranet.ac-versailles.fr/preinscription-passpro/